

CONSULTATION NATIONALE (N° 2018 P 1002 Bis)

La STEG se propose de lancer une **Consultation Nationale pour:**

**« REVETEMENT EN SOL INDUSTRIEL DES ATELIERS DE FABRICATION MECANIQUE ET
CHAUDRONNERIE ».**

Les offres doivent être établies et présentées conformément aux conditions de la consultation.

Elles doivent être parvenues, sous peine de rejet catégorique, par voie postale et recommandées ou par rapide poste ou déposées directement, contre décharge, au bureau d'ordre STEG /DPTE –CHOUCHET RADES au plus tard le **Mercredi 04 Juillet 2018 à 12H30**, sous double enveloppes cachetées à l'attention de :

**Monsieur le Directeur de la production et du transport de l'électricité
STEG/DPTE – BP 126-2040 RADES –TUNISIE
CONSULTATION NATIONALE N° 2018 P 1002 BIS
REVETEMENT EN SOL INDUSTRIEL DES ATELIERS DE FABRICATION MECANIQUE ET
CHAUDRONNERIE**

Tout pli reçu après la date et l'heure limites de réception des offres sera considéré comme nul et non avenu.

La date d'envoi ou du cachet de la Poste ne sera pas prise en compte pour l'acceptation des offres, seul le cachet du Bureau d'ordre de la DPTE- Chouchet Radès, fait foi.

Le retrait des cahiers des charges peut être effectué, à partir de la première date de publication du présent communiqué, et ce, auprès de la Direction Production et Transport de l'Électricité à l'adresse suivante :

**STEG-DPTE / DEP. LOGISTIQUE
Sise à Rades -2040 - Tunis - Tunisie
Tél : 216 71 433 977 Poste 2306 – Fax : 216 71 433066.**

**Le délai de validité des offres doit être de 90 jours à partir du lendemain de la date limite de
réception de l'offre.**

Les intéressés peuvent retirer le dossier de la consultation sur présentation d'une demande écrite et moyennant le versement d'un montant non remboursable de trente Dinars (30 DT) en espèces ou par virement bancaire au compte courant bancaire STEG sur la A.T.B :

C.C.B. (A.T.B) : 201104.0319/41.

**Le fax de l'ordre de virement fera foi pour l'envoi du dossier. Il y a lieu de rappeler le Numéro de la
consultation dans votre virement.**

NB: Ne peuvent participer à la consultation que les soumissionnaires ayant d'une façon régulière, retirée le cahier des charges.

L'ouverture des plis est non publique et elle aura lieu le lendemain de la date limite de réception des offres.